



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2025 - 064
Séance du 4 juillet 2025

Convention de collaboration avec la Mairie de Béthune – laboratoire UREPSSS équipe SHERPAS

Condition d'acquisition du vote :

Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés
Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres représentés : 10

Nombre de vote pour : 24

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

Ce point a fait l'objet d'un avis de la commission recherche du 20 juin 2025.

La convention de collaboration avec la Mairie de béthune – laboratoire UREPSSS équipe SHERPAS, telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.

Convention de collaboration

Profits sociaux et organisationnels du dispositif « cité éducative » : poursuite d'une étude de cas, mesures d'effets par l'usage d'enquêtes de terrain et de sociologie des réseaux

Intitulé du projet : Profits sociaux et organisationnels du dispositif « cité éducative » : poursuite d'une étude de cas, mesures d'effets par l'usage d'enquêtes de terrain et de sociologie des réseaux

Descriptif : Le programme de recherche est le produit de discussions avec des représentants du territoire de Béthune, d'une revue de littérature scientifique consacrée aux cités éducatives (CE), de plusieurs réunions scientifiques entre les auteurs de la, de l'ensemble des résultats issus du travail réalisé le cadre de la première convention de collaboration de recherche entre l'équipe SHERPAS de l'URePSSS et la Cité Educative de Béthune (du 1er septembre 2023 au 31 août 2025).

Dans le cadre de cette nouvelle convention, 5 axes structurants les activités scientifiques peuvent être énoncés :

- Caractériser la gouvernance et les projets éducatifs sur le territoire de la CE - Mesurer l'effet de « projets CE » auprès d'usagers
- Procéder à une analyse des coopérations entre usagers, porteurs et collaborateurs de projet et membres de la Troïka
- Identifier et examiner d'éventuelles interférences institutionnelles
- Mesurer la pénétration de la production scientifique sur le fonctionnement de la CE

La recherche se réalisera sur la base d'une immersion de 28 mois d'un ingénieur de recherche sur le terrain de la CE, d'enquêtes de terrain faites de monographies de projets convoquant des techniques de recherche à la fois qualitatives et quantitatives. Le travail prend appui sur les analyses conduites dans le cadre du premier conventionnement, de l'ensemble du gain du terrain effectué, des divers matériaux récoltés ainsi que sur un examen approfondi complémentaire de la littérature scientifique. Ces connaissances ont conduit à la construction d'un programme classique. Il intègre des travaux combinant descriptions, analyses et ceci à l'aide de techniques de recherche variées.

Partenaire : Mairie de Béthune

Montant de la subvention pour l'Université d'Artois, équipe SHERPAS de l'UREPSSS : 135 720 € HT